

L'ACSMD

L'association Cachanaise de Soins et de Maintien à Domicile (association loi 1901) a pour mission de participer au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.

COORDONNEES

Nos bureaux se situent:

Au 5ème étage de la Maison des services publics
3, rue Camille Desmoulins
94230 CACHAN

Nous vous accueillons:

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h30
et de 14h à 17h

Vous pouvez nous contacter:

Par téléphone au **01 45 47 06 35**

Par mail:

asso.soins.dom.cachan@wanadoo.fr

ASSOCIATION CACHANAISE
DE SOINS ET DE MAINTIEN
A DOMICILE

**UN SERVICE DE
SOINS INFIRMIERS
PRES DE CHEZ VOUS**



**ASSOCIATION CACHANAISE
DE SOINS ET DE MAINTIEN A DOMICILE**



T E L E P H O N E :

0 1 4 5 4 7 0 6 3 5

FONCTIONNEMENT DU SSIAD

LES MISSIONS DU SSIAD

Le Service de Soins Infirmiers à domicile intervient auprès:

- Des habitants de Cachan âgés de plus de 60 ans (70 places)
- Des habitants de Cachan âgés de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques invalidantes (10 places)

Les Services de Soins Infirmiers à domicile ont pour vocation :

- D'assurer, sur prescription médicale du médecin traitant, des soins infirmiers sous forme de soins techniques, soins de base et relationnels (toilette, soins d'hygiène, surveillance du traitement, surveillance de l'état de santé..)
- D'apporter des soins adaptés à l'état de santé des personnes tout en préservant leur autonomie.

Le service fonctionne 7 jours sur 7 de 8 heures à 20 heures.

Les soins sont intégralement pris en charge par les Caisses d'Assurance Maladie.

L'EQUIPE

L'équipe est constituée de:

- La Directrice
- L'infirmière coordinatrice
- Les infirmières
- 14 aides soignant(e)s
- La psychologue
- L'ergothérapeute
- La secrétaire comptable
- L'agent d'accueil
- Les infirmières et pédicures libéraux en convention avec le service

ORGANISATION DE L'ADMISSION

- Une visite d'évaluation est proposée à la personne pour lui présenter le fonctionnement du service et s'assurer que l'accompagnement demandé relève bien de soins prescrits par un médecin et pris en charge par la sécurité sociale.
- A l'issue de cet entretien et après l'obtention du certificat médical, l'accompagnement peut débuter. Le rythme et l'organisation des interventions sont définis en fonction de la prescription, des besoins de la personne et des possibilités du service.



QUI FAIT LA DEMANDE

- La personne elle-même
- Les proches
- Les professionnels médicaux et paramédicaux, les services sociaux

Une demande peut être faite afin d'organiser le retour à domicile d'une personne hospitalisée.

ASSOCIATION CACHANAISE DE SOINS ET MAINTIEN A DOMICILE

3, rue Camille Desmoulins
94230 CACHAN

Téléphone: 01 45 47 06 35
Télécopie: 01.49.86.66.50
Messagerie:
asso.soins.dom.cachan@wanadoo.fr